



SEANCE DU
11 Avril 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

AUTORISATION DE
PROGRAMME /CRÉDITS DE
PAIEMENT (AP/CP) POUR
L'OPÉRATION DE
CONSTRUCTION D'UNE
SALLE DE SPORTS
ACTUALISATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le Onze Avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 Avril 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THERY Eric). Mme BARLET Stéphanie (Proc de M. HENAUX Christophe). MM. THUILLIEZ Laurent. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19 h 15). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. de Mme WERQUIN Mildred). MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme WERQUIN Mildred. M. THERY Eric. Mme CABOCHE Cécile. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. M. HENAUX Christophe.

Absente : Mme DIOUANI Sarah.

Secrétaire de séance : Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 Avril 2021, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture de L'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour l'opération de construction d'une salle de sports pour un montant estimé à 5 612 600 € TTC.

Le 06 Avril 2022, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif et a arrêté le coût prévisionnel des travaux ainsi que le montant de la rémunération due à la maîtrise d'œuvre. Le nouveau chiffrage a ainsi conduit le Conseil Municipal à modifier, par délibération du 06 Avril 2022, l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits pour un montant s'élevant à 5 532 000 € TTC.

Par délibération en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal, au regard de l'analyse des offres et après négociation avec les candidats ayant remis une offre, a attribué les marchés de travaux aux entreprises retenues pour un montant de 6 002 681,66 € TTC, PSE 1 à 4 comprises.

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

Cette augmentation est notamment liée à l'actualisation du montant des travaux au dossier de consultation des entreprises et à la hausse très importante du coût de la construction.

Il convient donc d'actualiser l'AP/CP de l'opération précitée comme suit :

N°AP	LIBELLE	AP Projet Total TTC	Réalisations antérieures	Reste à financer	CP 2023	CP 2024
AP 2021-1	Construction d'une salle de sports	6 634 120,55	341 116,96	6 293 003,59	5 252 841,93	1 040 161,66

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédits de paiement telle que présentée ci-dessus. Les dépenses seront financées par la mobilisation de l'emprunt, le FCTVA, les subventions à recevoir et une partie d'autofinancement.
- **PRECISE** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de la Commune
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230411-DEL07_11042